

## Finlande : l'autonomisation des universités

Fred Dervin

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/2047>  
DOI : 10.4000/ries.2047  
ISSN : 2261-4265

### Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2011  
Pagination : 20-22  
ISBN : 978-2-85420-592-3  
ISSN : 1254-4590

### Référence électronique

Fred Dervin, « Finlande : l'autonomisation des universités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 57 | septembre 2011, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/2047> ; DOI : 10.4000/ries.2047

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Finlande : l'autonomisation des universités

Fred Dervin

---

- 1 La Finlande est connue pour ses prouesses en matière d'éducation. Son système éducatif (surtout le primaire et le secondaire) passe souvent pour un modèle aux quatre coins du monde. On parle peu cependant de l'éducation supérieure finlandaise<sup>1</sup>, qui connaît depuis quelques années des réformes importantes. Le nombre d'universités y est actuellement de seize, auxquelles s'ajoute un réseau de vingt-six instituts polytechniques ou universités de sciences appliquées<sup>2</sup>. Trois universités sont nées avec les réformes de 2009 : l'Université Aalto à Helsinki (résultat de la fusion entre trois institutions), l'*University of Eastern Finland* (fusion entre les universités de Joensuu et de Kuopio) et la « nouvelle » Université de Turku (fusion entre l'ancienne université et l'École supérieure de commerce de Turku).
- 2 La réforme de la loi sur l'université finlandaise de 1997 a été lancée à l'automne 2008. L'« autonomie » qui en résulte est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009, un peu à la surprise générale car seuls l'État et les décideurs universitaires ont été impliqués dans les prises de décision. L'État ayant coupé le « cordon » juridique avec les universités, ces dernières sont devenues des « personnalités juridiques indépendantes » le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ont dû faire le choix de devenir des corporations publiques ou bien des fondations régies par la loi privée. Financièrement, l'État ne finance plus que 60 % du budget des universités (en partie pour l'enseignement et l'administration mais aussi pour la recherche), et appelle ces dernières à se tourner vers les entreprises privées pour obtenir les fonds nécessaires surtout pour la recherche ; le grand public – par des campagnes de publicité dans les journaux – les *alumni* et le personnel sont également sollicités. Ainsi, l'Université Aalto à Helsinki a obtenu, jusqu'au printemps 2011, de nombreux dons du grand public comme des entreprises et notamment Nokia, avec six millions d'Euros sur les 12 millions distribués aux universités de Helsinki, Oulu et Tampere<sup>3</sup>. On mise sur le fait qu'Aalto devrait devenir l'une des universités les plus cotées dans le monde vers 2020.

- 3 La fonction entrepreneuriale des universités, inspirée directement du monde des affaires, est donc amenée à se développer. D'ailleurs, chacune d'entre elles est gouvernée actuellement par un « directoire » (dont le recteur de l'université est le président), qui ne comprend que des personnes d'influence non issues des milieux universitaires.
- 4 Les universités emploient actuellement environ 30 000 agents qui ont perdu leur statut de fonctionnaire et sont devenus des employés de leur université. Même si la plupart enseigne, c'est surtout la recherche et les activités internationales qui comptent dans les évaluations personnelles et départementales (les universités récoltent par exemple chaque année la liste des contacts internationaux de chaque enseignant-chercheur pour les « déclarer » auprès des institutions qui classent les universités dans le monde, telles que le *Times Higher Education*, afin de s'assurer ainsi une meilleure position). Les mémoires de master et les thèses de doctorat comptent beaucoup dans les évaluations départementales. En revanche, aucune mesure concrète n'est actuellement mise en place pour assurer la qualité de l'enseignement : les enseignants conservent leur « liberté académique » et une grande marge de manœuvre ; le *feedback* des étudiants n'est pas systématique. Les universités proposent néanmoins de nombreuses formations continues pour épauler les enseignants désireux de renouveler leurs approches pédagogiques. Dervin & Wiberg (2008) avaient noté une large tendance à multiplier les postes de maîtres de conférence et à supprimer les postes de professeurs depuis les années quatre-vingt-dix, tendance qui s'est confirmée depuis l'autonomisation. Tout le monde doit faire de la recherche mais certains enseignants sont plutôt considérés comme de « simples » enseignants que comme des chercheurs (un nouveau type de poste a été créé, intitulé *yliopisto-opettaja*, que l'on pourrait traduire par « enseignant d'université »).
- 5 L'obtention de financements extérieurs (entre autres pour alléger le poids des dépenses salariales) entre en compte dans l'évaluation du personnel tous les deux ans et est devenue un critère d'embauche ou de promotion. L'évaluation du travail des enseignants-chercheurs, en place depuis les années quatre-vingt-dix, notamment à travers un nouveau système salarial (*Uusi palkkausjärjestelmä* (UPJ), Salmon, 2008), s'est accentuée depuis 2009.
- 6 Cette réforme modifie donc le travail de la plupart des enseignants-chercheurs car ils sont amenés à rejoindre des projets internationaux ou européens à gros budgets, à créer des projets financés ou à obtenir un poste de chercheur auprès de l'Académie finlandaise pour faire vivre leur institution. Les projets qui ne rapportent rien directement aux institutions ne sont pas véritablement reconnus. En outre, pour la première fois dans l'histoire de l'université finlandaise, depuis le début des réformes, certains employés ont été licenciés (surtout des professeurs d'université, comme à Oulu ou à Lappeenranta) car ils n'étaient pas assez « productifs ». On a pu sentir pendant de nombreux mois un certain désarroi chez les enseignants-chercheurs. Les universités tentent actuellement d'apaiser la situation par plus de transparence et une meilleure écoute.
- 7 Mais cette réforme n'a pas que des aspects négatifs. L'un des buts affichés est de permettre aux universités d'allouer des ressources à la recherche de haut niveau et dans des domaines stratégiques, ainsi que de garantir la qualité et l'efficacité de la recherche – et dans une certaine mesure, indirectement, de l'enseignement pour les quelques 170 000 étudiants du supérieur. De plus, la loi entend faciliter le ciblage des ressources de recherche et d'enseignement et permettre aux universités de renforcer leurs profils sur leurs forces.

- 8 À travers l'autonomisation de ses universités, la Finlande trace le chemin qu'emprunteront, dans un avenir très proche, la plupart des autres pays de l'Union européenne.
- 

## BIBLIOGRAPHIE

DERVIN F. & WIBERG M. (2008) : Le système universitaire finlandais : une incessante bataille entre méritocratie et représentation démocratique. *Nordiques*. N° 16, 9-27.

SALMON E. (2008): Assessment of higher education personnel: comparative study of France and Finland. *Higher Education Management and Policy*. vol. 20. N° 1, 1-22.

## NOTES

1. Dans la littérature francophone, voir cependant Dervin & Wiberg, 2008.
  2. Pour une liste complète de ces institutions, voir <http://www.minedu.fi/OPM/Koulutus/yliopistokoulutus/yliopistot/?lang=en/>.
  3. La liste des principaux donateurs peut être consultée auprès d'Aalto : [http://varainhankinta.aalto.fi/en/?page\\_id=24/](http://varainhankinta.aalto.fi/en/?page_id=24/).
- 

## INDEX

**Index géographique** : Finlande

**Mots-clés** : autonomie, enseignement supérieur, réforme, système scolaire, université

**Keywords** : autonomy, higher education, reform, educational system, universities

**Palabras claves** : autonomía, enseñanza superior, reforma, sistema educativo, universidad

## AUTEUR

**FRED DERVIN**

Professeur adjoint (HDR) en sociologie du multiculturalisme, communication et éducation interculturelles et linguistique appliquée dans trois universités finlandaises. Il est actuellement professeur invité à École normale supérieure de Lyon.